



**Journée Internationale de Solidarité avec le Peuple Palestinien**

**Discours de S.E. M. Jean Marie EHOZOU  
Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Union africaine à Genève**

**Genève, le 29 novembre 2017**

**Monsieur le Directeur Général de l'Office des Nations Unies à Genève,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,**

**Mesdames, Messieurs,**

J'ai l'honneur de prononcer ce discours au nom de Son Excellence M. **Moussa Faki Mahamat**, Président de la Commission de l'Union africaine.

Quarante ans après la proclamation de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, par la résolution 32/40 B de l'Assemblée Générale des Nations Unies, la situation dans les territoires palestiniens occupés continue de miner les relations internationales. Quatre décennies après ladite résolution de 1977, on continue de constater l'échec de la communauté internationale à aboutir à une solution pacifique au conflit permettant à tout un peuple d'exercer son juste et légitime droit à l'autodétermination.

Jusqu'à ce jour, la Commission de l'Union africaine déplore cette situation inacceptable et ne peut que condamner, sans aucune équivoque, toutes les actions israéliennes disproportionnées visant les civils, la politique de judaïsation de Jérusalem, le mur de l'apartheid, ainsi que par l'expansion illégale des colonies à Jérusalem-Est occupée et ses environs.

Nous sommes profondément préoccupés par l'obstination des autorités israéliennes à méconnaître toutes les Résolutions et Décisions des Nations Unies. Nous déplorons aussi la persistance d'Israël à violer les droits de l'Homme du peuple palestinien collectivement et individuellement.

Au fil des années, l'Organisation de l'Unité africaine et par la suite l'Union africaine, continuent d'exprimer le soutien de l'Afrique au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour mettre fin à l'occupation israélienne et établir son État indépendant. Ma Délégation réaffirme également son attachement à un règlement pacifique du conflit israélo-arabe, conformément aux principes du droit international et à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies, pour garantir la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières de juin 1967, avec pour capitale Al-Quds Al-Sharif (Jérusalem).

A cet égard, la CUA a demandé à maintes reprises au Conseil de sécurité de l'ONU d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en prenant les mesures nécessaires pour résoudre le conflit israélo-arabe sous tous ses aspects afin de réaliser une paix juste, globale et durable dans la région.

Face à tous les efforts régionaux et internationaux, Israël a fait et continue de faire des implantations illégales une politique stratégique et systématique. La condamnation, de plus en plus universelle, de cette politique illégale n'a rien changé dans les positions israéliennes, ce qui témoigne d'un nouveau mépris des principes moraux et légaux partagés par toute la communauté internationale.

**M. le Président,**

La Commission de l'Union africaine se réjouit des récents développements survenus dans les territoires palestiniens occupés. La signature, le 12 octobre de cette année, d'un accord de réconciliation entre le Hamas et Fatah prévoyant le transfert des pouvoirs à Gaza du Hamas à l'Autorité palestinienne présidée par M. Abbas d'ici au 1er décembre, est un développement très positif témoignant de l'unité du peuple palestinien et affirmant l'unicité de commandement au sein du futur Etat palestinien. Le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza est incontestablement un facteur très important pour recréer une perspective de règlement du conflit israélo-palestinien. La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour encourager ce processus qui a été salué par le quartette pour le Proche-Orient. Les parties palestiniennes, elles aussi, doivent réussir à dépasser ou aplatir les éléments de divergence qui persistent.

Il s'agit là d'un tournant important qu'il ne faut pas rater, ni soumettre à des hypothèques et pressions de l'intérieur des territoires occupés et de l'extérieur. Nous avons tous besoins d'attitudes constructives permettant une avancée concrète du processus de paix devant aboutir à un règlement définitif de ce conflit qui n'a que trop duré.

**M. le Président,**

**Excellences Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, en guise de conclusion, d'affirmer que notre vision globale la plus partagée rejette l'oppression et l'indifférence aux malheurs des autres. Notre conscience collective rejette également l'impunité, notamment pour les violations les plus graves du droit humanitaire international. Nos institutions universelles reflètent notre engagement ferme d'agir collectivement pour mettre fin à des pratiques qui relèvent d'un autre temps. Ce n'est qu'à travers notre action concertée et déterminée qu'on pourra donner à ces idéaux une consistance tangible pouvant changer, en mieux, la vie des personnes et des groupes. Il s'agit là de notre devoir le plus irréductible.

Je voudrais terminer par une note personnelle : nous sommes tous des fils d'Abraham, (j'en suis un car croyant). Nous nous devons au moins la solidarité, la fraternité et la paix c'est à dire la Terre, le Toit et le Travail : les trois T dont j'ai toujours fait écho ici.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie de votre aimable attention.